Groupe III "Avec vous, un nouvel élan" Dominique OLIVIER & Laura GENEVOISsaintcyrcitoyenne@gmail.com

✓ Choix de la gare terminus ouest pour le futur RER: SANARY ou St CYR ? ...

Ce dossier est pour nous **essentiel, stratégique et ultra-prioritaire**, le « comité de pilotage » du projet se réunissant le **7 Janvier 2021**.
Les maires de **BANDOL** et du **BEAUSSET** ont demandé, en vain, que le conseil de **l'agglo Sud Sainte Baume** prenne position en faveur de St Cyr lors de sa réunion du 7/12 (voir art Var Matinet La Provence) ; ils ont fait voter par leurs **conseils** des **motions en faveur de St CYR** (ici).
Quant à notre maire, il voulait *"réserver la primeur de l'annonce de la position de St Cyr à notre conseil municipal*". Il a donc lu une lettre destinée à la SNCF. Cette lettre résulte de "*discussions entre nous*" : le conseil n'a jamais su **qui est le "nous**" !Et il n'y a **pas eu de vote**, notre maire estimant qu'une lettre de sa part est plus importante et efficace qu'une motion du conseil. Nous ne partageons pas cette conception. Et à ce jour (27/12) nous ne connaissons pas encore le texte de la lettre du maire à la SNCF…
Sur le fond, nous avons redit avec force notre **engagement résolu en faveur d'une implantation à St CYR.** Nous partageons avec le maire l'analyse des enjeux et des critères de choix, et, tout comme lui, nous demandons que, si St CYR est retenu le 7 Janvier, **la SNCF procède à des études complémentaires détaillées** pour trouver une solution qui minimise les impacts négatifs notamment fonciers. Mais **à la différence du maire**, nous demandons que ces études soient faites **sans œillères**, en acceptant de considérer la **variante plus à l'ouest** que nous proposons dans **notre contribution** postée sur le site de la consultation (voir ici); nous pensons que son coût et les impacts négatifs seraient moindres.

✓ Transparence et information du CM: absence de compte rendus d'activités

Deux points de l'ordre du jour ont suscité nos réserves et demandes, du fait **d'absence de transparence**.
La commune dispose de **3 établissements publics locaux** que sont la **Caisse des écoles**, le **CCAS** et l'**Office de tourisme.** Les 2 premiers, à caractère administratif, sont les "bras armés" de la commune, véritables "satellites" de celle-ci, et agissent dans des domaines de compétence essentiels pour la ville (l'éducation des enfants et les affaires sociales). Ils reçoivent des **aides importantes**(resp.430 et 340k€) qui constituent la quasi-totalité de leurs ressources financières.Nous trouvons donc **paradoxal et totalement anormal** que le **conseil municipal n'ait jamais de compte rendu** sur leurs activités (il y en a un pour l'Office de tourisme).
Quant aux **2 associations** responsables des activités du **handball** et du **football,** qui reçoivent en numéraire **50 k€** et **40 k€** , nous nous sommes **abstenus**, tout en précisant que nous n'avons rien contre ces 2 sports. En effet, vu le montant de ces aides, la loi oblige le CM à adopter des délibérations spécifiques, assorties de **conventions d'objectifs.** Chaque année le maire nous présente donc 2 conventions (identiques), bien faites, précisant des objectifs précis; le hic est que **le conseil n'a jamais vu le moindre compte rendu d'activités**, avec notamment des indicateurs de suivi de ces objectifs.
N**ous en réclamons en vain depuis 6 ans** ! Le maire nous l'a promis pour l'an prochain…Nous attendons !

✓ Agglo : compte rendu d'activités activité et relations "conseils communautaire et municipal"

Etait présenté le rapport d'activités de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) en 2019.
Si ce rapport est bien fait et intéressant (voir ici) nous continuons à penser que le conseil municipal est **mal informé et trop tard** de ce qui est débattu et décidé au conseil de la CASSB, et que cela constitue un "**point aveugle" de la démocratie locale.** Le Parlement a voté le 27 Décembre 2019 une loi qui impose de diffuser systématiquement, **avant chaque réunion** du conseil communautaire, et à **tous les conseillers municipaux des 9 communes** de l'agglo l'**ordre du jour de la réunion** et la **note de synthèse**. **Nous n'avons jamais reçu ces documents depuis que nous sommes élus...**Sur le fond, nous avons renouvelé nos critiques quant à **l'absence de Plan de déplacements urbains** (PDU).
La dernière réunion du 7/12 a donné lieu à un vif débat sur le choix de l'implantation de la **gare terminus ouest du futur RER toulonnais**. Nous sommes très intrigués par le retrait de l'ordre du jour de 2 points : "*principe et opportunité d'un* ***pacte de gouvernance***" et ***"Règlement intérieur***"

✓ "Accessibilité" : les travaux et le rapport de la commission "accessibilité"

La loi oblige le maire à un **rapport annuel** et**il n'y en a pas eu depuis 2015** !!! Nous nous sommes battus pour en avoir un, et avons été entendus: le rapport est intéressant (voir ici) mais a appelé de notre part 2 remarques.
Nous avons regretté l'**absence de chiffrage des besoins financiers** et de **couplage précis avec le budget voté**.
Sur le fond, nous proposons d'identifier les véritables **zones prioritaires**, selon les usagers, en recourant, comme cela se fait dans certainescommunes, à des **simulations de déplacement dans la ville** avec des représentants des personnes ayant des besoins spécifiques d'accessibilité: personnes à mobilité réduite en fauteuil, malvoyants, personnes âgées, parents avec poussettes…

✓ Sauver les palmiers

Le maire demande une subvention à la Région pour un budget total de 68 000€ pour traiter et replanter des palmiers dans St Cyr. Cette espèce tropicale, introduite au 20ème siècle, ne fait donc pas partie de nos patrimoines ni historique ni naturel. Ce budget pourrait **favoriser l'implantation d'espèces véritablement locales**, comme **l'amandier** ou le **plaqueminier (kaki)**, ce qui permettrait à la fois de produire des fruits dont tous pourraient profiter, de nourrir le sol et de récupérer l'eau en cas de fortes pluies,toutes fonctions que les palmiers ne remplissent pas.

✓ Composition du conseil municipal (CM) : démission de Béatrice AIELLO du groupe II

En fin de réunion, Béatrice AIELLO, qui était N° 2 sur la liste d'Yvan MAUBE, et qui a donc été élue au CM au sein du groupe II, a annoncé sa démission de ce groupe car "*il ne ressemble plus à ses valeurs*" et *"il s'est transformé en machine politique qui déconcerte celles et ceux qui aspireraient à être des acteurs dans la durée*". Béatrice AIELLO reste membre du CM non affiliée à un groupe.